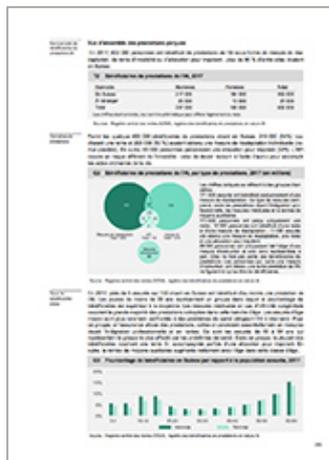


Bénéfice 2017 de 800 millions pour l'assurance invalidité

- Rapport annuel, Office fédéral des assurances sociales, Berne, juin 2018, 8 pages.



L'assurance-invalidité fédérale (AI) a octroyé en 2017 des prestations à quelque 432'000 personnes. Grâce à des recettes de 10 milliards de francs pour des dépenses de 9,2 milliards, l'assurance a enregistré un résultat de répartition positif de 800 millions de francs.

Rentes. Avec 5,3 milliards, les rentes représentent la plus grande part des dépenses. Sur les 249 000 rentes d'invalidité versées, 219'000 l'ont été en Suisse et 31'000 à l'étranger.

Mesures de réadaptation. Ces mesures individuelles qui visent l'intégration de personnes invalides ou menacées d'invalidité ont été octroyées à environ 200'000 assurés pour un total de dépenses de 1,8 milliard de francs. Les mesures médicales viennent en tête avec 106 000 prestations (fournies essentiellement à des enfants atteints d'infirmités congénitales), suivies par la remise de moyens auxiliaires à 66 000 personnes. L'AI a également fourni à 41'000 personnes des prestations visant l'intégration professionnelle, pour un montant de 690 millions de francs.

Population. De 2005 à 2017, le pourcentage de rentiers AI par rapport à la population assurée n'a cessé de baisser et est passé de 5,3% à 4,1%.

[Rapport Statistique AI](#)

[Réaction de Agile.ch](#), la faïtière des organisations de personnes avec handicap